



Publié le 11/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

**OJ N° 016 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Développement de l'autosurveillance et mise en place d'un diagnostic permanent des
systèmes d'assainissement. Sollicitation de subventions auprès de partenaires.**

Date de la convocation : 3 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEQUEKER Valérie ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves.

ABSENTS OU EXCUSES :

AROSTEGUY Maider ; CHAZOUILLERES Edouard ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; ETCHEVERRY Pello ; LACASSAGNE Alain ; LAUQUÉ Christine.

PROCURATIONS :

ETCHEVERRY Pello à IRIGOYEN Jean-François ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 016 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Développement de l'autosurveillance et mise en place d'un diagnostic permanent des
systèmes d'assainissement. Sollicitation de subventions auprès de partenaires.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, rend obligatoire la mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 Equivalents Habitants au plus tard au 31 décembre 2021, et pour les systèmes, compris entre 2 000 et 10 000 Equivalents Habitants, au plus tard au 31 décembre 2024.

Il s'agit d'un dispositif de maîtrise du risque et de pilotage de l'activité du service pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur.

L'application du principe d'amélioration continue dans le cadre du diagnostic permanent consiste à évaluer avec une périodicité au moins annuelle les indicateurs d'avancement du schéma directeur d'assainissement, afin de pouvoir proposer des réajustements du programme d'investissements et des actions d'amélioration de l'exploitation des ouvrages.

Le projet de diagnostic permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque vise à mettre en place le suivi de l'ensemble des systèmes d'assainissement, et en priorité des 28 systèmes concernés par la réglementation, à savoir 16 systèmes supérieurs à 10 000 Equivalents Habitants et 12 systèmes entre 2 000 et 10 000 Equivalents Habitants.

A cette fin, il est proposé de cadrer les différentes actions des services aujourd'hui en cours pour le développement de l'autosurveillance et la mise en place du diagnostic permanent, en approuvant un programme d'opération intégrant :

- l'élaboration d'un schéma directeur des données du service de l'Eau ;
- la mise aux normes et l'extension des équipements de métrologie nécessaires à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement ;
- le déploiement de la télégestion et de la supervision des ouvrages sur l'ensemble des secteurs d'exploitation ;
- le développement d'outils de validation et d'analyse des données permettant la production d'indicateurs de gestion et de bilans réglementaires.

L'enveloppe prévisionnelle de ce programme est de 900 000 € HT sur trois ans, avec un accompagnement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine dont les montants restent à définir.

Pour l'année 2021, ce programme prévoit notamment l'engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur des données du service de l'Eau, et d'une mission de maîtrise d'œuvre pour mise aux normes et l'extension des équipements de métrologie.

Dans le cadre du programme de développement de l'autosurveillance et de la mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à solliciter les participations financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.


Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72


Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72


Sedença

15 Avizenguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72